



ASSISTANT A TEMPS PARTAGE Discipline médicale : Médecine d'Urgence

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.

La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : SAU- SAMU-SMUR BOURGES

Pôle de rattachement : **Pôle 6 Urgences - Réanimation - Anesthésie - Bloc opératoire**

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr Isabelle MEYER

Composition de l'équipe médicale :

Docteur Isabelle MEYER - Chef de service,

Docteur Bénédicte LABBENS - Responsable SMUR,

Docteur Danièle DORION - Responsable USMP,

Docteur Anna BOURREAU,

Docteur Julie DECHERY,

Docteur Marie-Céline MAZUIR,

Docteur Alexandre OLIVE DAEM,

HTCD : Docteur Olivier ARGENCE, Docteur Celia CHELAH + intérimaires

Service des Urgences :

36000 passages par an

7 box circuit long

3 box circuit court dont 1 pédiatrique
1 secteur isolement 3 box
1 cellule pénitentiaire
2 places SAUV avec échographe
1 MAO + 1 IAO

Jour : 1 MAO

2 seniors en circuit long + interne(s) le cas échéant + FFI + PAA.

1 Médecin de circuit court

SMUR 1 + SMUR 2 postés aux urgences

Nuit : 2 seniors en circuit long + 1 interne

SMUR 1 + SMUR 2 postés aux urgences en aide au déchocage + au circuit long et court

UHTCD :

13 lits + 4 USC

1 médecin de 8h30 à 18h30 7j/7j + 1 interne (FFI - PAA- Stagiaire associé)

SAMU - SMUR

Régulation : Plateforme commune 15-18 sur site hospitalier

1 régulateur hospitalier H24 + 1 interne DES MU (novembre 2020- mai 2021)

1 régulateur libéral 15 bis (semaine 20h-00h, samedi 10h - 18h, dimanche et férié 09h - 17h)

3 ARM Jour - 2 ARM Nuit - 1 coordonnateur ambulancier libéral -

1 coordonnateur des demandes d'ambulances par l'hôpital

SMUR :

1 équipe SMUR PRIMAIRE H24 + 1 Docteur Junior (novembre 2020- mai 2021)

1 équipe SMUR SECONDAIRE H24

3 AR

1 VL

1 couveuse

1 PSM adulte + 1 PSM pédiatrique

Matériel NRBC avec chaîne de décontamination mobile

CESU :

2 demi-journées de temps médical (médecin responsable CESU)

1 ETP IDE budgété couvert par plusieurs IDE formatrices

Formations proposées :

- AFGSU 1 et 2

- Formation aux S.S.E.

- P.S.C. 1 (s'adresse aux collégiens)

Le planning de formation s'adapte à la demande. Au moins 1 session de formation par semaine.

USMP (Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire) : Maison d'Arrêt du Bordiot

Places théoriques 90 hommes + 20 femmes + Places de semi-liberté

5 demi-journées par semaine de présence médicale

2 praticiens titulaires affectés à cette activité

1 IDE (7h-19h en semaine, 8h-12h week- end et férié)

Plateau technique :

2 Scanners - 2 IRM (avec astreinte thrombolyse) - Radiologie standard

Echographie

Cardiologie interventionnelle - Rythmologie - USIC

Réanimation 12 places - plusieurs USC (41 lits)

Spécialités chirurgicales : ophtalmologie, viscérale, orthopédique, vasculaire et thoracique, ORL, urologique

Bloc opératoire central (9 salles + 1 salle ophtalmologie au CAC Chirurgie Ambulatoire de la Cataracte)

Néphrologie et dialyse

4. Présentation du service du CHU de Tours

<p>Nom du service : DEPARTEMENT MEDECINE D'URGENCE Pôle de rattachement : URGENCES- MEDECINE LEGALE Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr S. LARIBI, 02 47 47 81 09 s.laribi@chu-tours.fr Composition de l'équipe médicale : 30 PHC/8 assistants/2 CCA/1 PUPH Nombre de lits UHCD : 18 Nombre de places : 27 Plateau technique : TDM - IRM - EEG - neuroradiologie interventionnelle - Coronarographie Autres :</p>
<p>5. Missions confiées</p> <p>Médecin d'accueil ; prise en charge des patients dans les différents circuits de soins : Long, court, déchoquage, HTCD. Participation aux gardes. Présence H24 d'un urgentiste senior</p>
<p>6. Les compétences à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie dans la prise en charge des patients venant aux urgences, quelle que soit la demande - Supervision et organisation de l'accueil - Organisation des flux, conduite en cas d'afflux de patients. - Prise en charge de patients en HTCD - Autonomisation dans la prise en charge du déchoquage, en relation avec les différents spécialistes.
<p>7. L'organisation de la permanence des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement d'accueil : En garde sur place : réanimateur, anesthésiste, cardiologue, régulateur, SMUR1 et SMUR 2, 2 seniors urgentistes, 1 interne En astreinte : pédiatrie, gynécologie, cardiologie interventionnelle, neurologue pour thrombolyse AVC, chirurgien orthopédique, chirurgien viscéral, chirurgien ORL, ophtalmologue, pneumologue, gastro-entérologue, médecine interne, néphrologue, gériatrie, imagerie, pharmacie, laboratoire, EFS - Au CHU de Tours : 3 gardes urgences 2 gardes régulation 2 gardes SMUR
<p>8. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation et enseignement en continu, au lit du patient. - Participation aux staffs quotidiens. - Tenue et actualisation des protocoles. - Possibilité de participation à la recherche clinique
<p>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régulation : logiciel SAMU SCRIPT. Visio, TIU viacovotem, SAUV Life - SAU logiciel URQUAL interfacé avec CROSSWAY pour les prescriptions, CARESTREAM en radiologie, protocole d'établissement et médicaux sur intranet. Dictée numérique pour courrier de sortie. - Accès internet
<p>10. Logement par l'établissement d'accueil</p> <p>oui</p>
<p>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</p> <p>DAM CH/CHR d'accueil</p>
<p>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</p> <p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire

- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif
- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail
- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

13. Prise en charge des frais de déplacement

OUI

14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé

Possibilité de participation à des protocoles régionaux, à des congrès régionaux/nationaux